

Tourisme :

La crise du chikungunya a coûté 500 emplois salariés

Au cours de l'année 2006, l'hôtellerie a supprimé environ 460 emplois salariés. Les activités de loisirs et de commerce destinées au tourisme ont perdu une centaine d'emplois. En revanche, les activités qui s'adressent aussi bien aux touristes qu'aux résidents, comme la restauration et les transports terrestres, ont continué à créer des emplois.

Une étude menée en partenariat avec la Délégation régionale au tourisme permet de faire le point sur l'évolution de l'emploi touristique en 2006. Au 31 décembre, l'emploi salarié directement lié au tourisme est évalué à près de 5 600 emplois. Au cours de l'année, les difficultés dues à la crise du chikungunya se sont traduites par une perte de 470 emplois salariés, soit une baisse de 8 % par rapport à 2005.

Les activités sportives et récréatives, et de loisirs en général, ont aussi souffert de la crise : elles comptent 820 emplois en 2006, en baisse de 4 % par rapport à 2005. Cette baisse est directement liée à la moindre présence des touristes puisqu'il s'agit des activités de promenades en mer et excursion de pêche, équitation, infrastructure des plages, casinos, agences de voyage réceptives, etc. Pourtant, dans la multiplicité des services de loisirs, certaines activités s'en sortent mieux, comme les discothèques.

Une année difficile

L'année 2006 a été une année difficile pour le tourisme réunionnais, principalement du fait de l'épidémie de chikungunya. La Réunion a été boudée par les touristes durant toute l'année même si la maladie s'est principalement concentrée sur le premier trimestre. Au final, La Réunion n'a accueilli qu'environ 300 000 touristes, soit 130 000 de moins qu'en 2005. Certaines structures touristiques se sont tournées vers la clientèle locale pour combler leur perte d'activité. Mais l'éboulement intervenu sur la route du littoral en mars 2006 devait limiter les effets de cette stratégie. Dans ce contexte difficile, tous les secteurs liés au tourisme n'ont pas évolué de la même façon.

Le grand perdant : l'hôtellerie

Le recul de 2006 a principalement touché le tourisme d'agrément, c'est-à-dire celui qui fréquente le plus les hôtels. Il n'est donc pas surprenant que l'hôtellerie ait été très fortement touchée par la baisse de la fréquentation touristique. Certains hôtels ont réduit leur capacité d'accueil, d'autres ont cessé leur activité ou se sont réorientés. Au final, le nombre de chambres offertes sur l'île en hôtellerie homologuée a baissé d'environ 16 % en un an. Ceux qui ont poursuivi leur activité ont connu une baisse de leur fréquentation de plus de 30 %. Au final le quart des emplois a été supprimé pour s'adapter à cette perte de clientèle : 1 400 emplois salariés fin 2006, contre 1 860 fin 2005.

Les autres types d'hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôte...) ont relativement peu perdu d'emplois salariés (une vingtaine), alors qu'ils ont également accusé une baisse de la fréquentation touristique. Cependant, il est probable qu'ils ont rencontré des difficultés, mais comme ces structures sont souvent tenues par des non-salariés l'impact est plus difficile à mesurer.

La restauration continue à progresser

Le secteur de la restauration progresse régulièrement sur le département. Ses effectifs salariés totaux augmentent rapidement dans les communes les moins fréquentées par les touristes, tandis qu'ils stagnent et parfois régressent dans les communes touristiques de Saint-Paul, de Saint-Leu et de Cilaos. Dans ce contexte de croissance générale du secteur, le nombre d'emplois salariés liés au tourisme a lui aussi légèrement augmenté : 1 160 emplois en 2006, soit 3 % de plus qu'en 2005.

La baisse dans le secteur hôtelier se concentre sur les établissements avec restaurant, qui passent de 1 780 salariés à 1 310. Cette concentration peut expliquer en partie que le secteur de la restauration n'ait pas souffert. On peut en effet supposer que les touristes d'agrément prennent en général leurs repas dans leur hôtel et ne constituent donc pas une clientèle importante

Répartition de l'emploi salarié lié au tourisme

Source : Insee, Clap 2005 et 2006

	2006	Évolution 2005-2006 (en %)
Hôtels et hébergements touristiques	1 670	- 22
<i>dont hôtels</i>	1 400	- 25
Restauration	1 160	3
Loisirs	820	- 4
Transports intérieurs et location de véhicules	600	16
Transports aériens et services aéroportuaires	450	- 3
Commerce de détail et services divers	420	- 15
Gestion du patrimoine culturel et naturel	270	4
Offices de tourisme	200	- 2
TOTAL	5 590	- 8

pour les autres restaurants. Par ailleurs, les touristes qui sont venus en 2006, le plus souvent affinitaires, ont eu un budget de restauration légèrement en hausse par rapport à l'année précédente. Enfin, la restauration, à l'instar de l'hôtellerie, a opéré de nombreuses offres promotionnelles à l'égard des résidents réunionnais qui ont permis de développer sa clientèle.

Hôtellerie et restauration sont toujours les deux activités les plus importantes pour les emplois touristiques. Néanmoins, les déboires de l'hôtellerie font que sa part dans le total des emplois touristiques est passée de 31 % à 25 %. La part de la restauration atteint près de 21 %, deux points de plus qu'en 2005.

Le transport augmente ses effectifs

Les transports intérieurs¹ totalisent 600 emplois salariés, 16 % de plus que l'année précédente. Les trois principales composantes de ce secteur affichent toutes des emplois supplémentaires :

¹ Les transports réguliers de voyageurs ne sont pas concernés.

Les pertes d'emplois sont concentrées sur l'Ouest

La microrégion Ouest reste, avec 2 350 salariés, celle qui offre le plus d'emplois touristiques mais elle a subi la crise de plein fouet et a perdu 450 emplois en 2006. L'Ouest représentait 46 % des emplois touristiques de La Réunion en 2005. Cette part est tombée à 42 % en 2006. Les points perdus par l'Ouest sont principalement récupérés par le Nord qui passe de 31 % à 34 %. Le Sud pèse pour 1/5 des emplois touristiques et l'Est pour moins de 3 %.

Les suppressions d'emplois de l'Ouest sont quasiment toutes localisées dans la commune de Saint-Paul, où sont situés de nombreux sites balnéaires. En 2006, on dénombrait à Saint-Paul 1 950 emplois salariés touristiques, soit 83 % de la zone Ouest. Au Nord, Saint-Denis totalise 1 350 emplois salariés touristiques (71 % de la zone). Au Sud, Cilaos atteint 120 emplois salariés liés au tourisme, un quart de moins par rapport à 2005, tandis que Saint-Pierre augmente très légèrement avec 650 emplois salariés

touristiques en 2006. À l'Est, peu touristique en termes d'emplois, un tiers des salariés touristiques (145 au total) sont à Salazie, commune qui perd une quinzaine d'emplois entre 2005 et 2006.

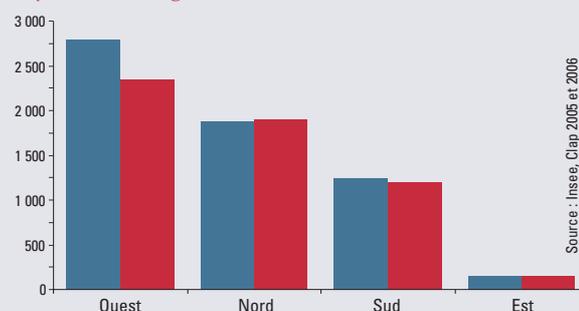
La zone Ouest rassemble un tiers des établissements hôteliers de l'île, notamment ceux dévolus aux touristes d'agrément. Les pertes d'emplois dans l'hôtellerie y ont été plus sévères que dans les autres zones avec une

baisse de 31 % des effectifs salariés, ce qui équivaut à 375 emplois en moins. Au Nord, la baisse est plus modérée (- 14 %) et elle ne correspond qu'à une cinquantaine d'emplois en moins. Au Sud et à l'Est, la baisse est d'environ 10 %, ce qui représente une quarantaine d'emplois. Ainsi, sur le total de 460 emplois perdus dans l'hôtellerie, huit sur dix l'ont été à l'Ouest et un sur dix au Nord. On peut noter qu'aucune des quatre zones n'a perdu d'emploi dans la restauration.

Ce sont aussi les activités de loisirs de l'Ouest qui ont le plus souffert, alors qu'elles se maintiennent dans les autres régions.

Comme évoqué plus haut, le secteur des transports intérieurs a vu augmenter son nombre d'emplois salariés touristiques entre 2005 et 2006. L'Ouest n'a pas été concerné par cette hausse et semble là aussi avoir pâti de la désaffection des touristes. Ces salariés supplémentaires se répartissent donc dans les trois autres zones, dont les deux tiers au Nord. À elles trois, elles totalisent 410 emplois touristiques du secteur (68 %), dont plus des trois quarts au Nord.

Évolution de l'emploi salarié lié au tourisme par microrégion



Source : Insee, Clap 2005 et 2006

une quarantaine pour les taxis, une vingtaine pour la location de voitures, et autant pour les autres transports routiers. Cette hausse se localise pour l'essentiel dans la région Nord. Les taxis et autres transporteurs, considérés dans cette étude comme un transport principalement utilisé par les touristes, notamment aux aéroports, ont vraisemblablement été plus sollicités que d'habitude par les Réunionnais. L'écroulement de la route du littoral a fortement perturbé les déplacements dans l'île, notamment les migrations quotidiennes des milliers de salariés qui habitent à l'Ouest et travaillent dans le Nord.

Ces événements ont bénéficié aux pourvoyeurs de transport du Nord.

Les transports aériens et services aéroportuaires occupent 450 salariés, à peine moins qu'en 2005, alors que le trafic aérien avec la métropole a baissé d'environ 20 %. De grosses sociétés animent ce secteur, parfois avec le concours de fonds publics, et leurs effectifs salariés sont moins soumis aux aléas de la conjoncture.

Il en est de même des offices de tourisme, qui emploient 200 personnes, comme l'année précédente. Avec 270 emplois, les activités relevant

de la gestion du patrimoine naturel et culturel se maintiennent également en 2006. Le commerce de détail, notamment alimentaire, et les divers autres services fournissent 7 % de l'emploi lié au tourisme. Leur évolution est bien plus dépendante de la conjoncture économique d'ensemble que de celle du tourisme.

Colette **GALANT**
chargée d'études sur l'emploi et les entreprises

Des aides sans précédent

Dès le mois de février 2006, au plus fort de la crise sanitaire et au titre d'un effort de solidarité sans précédent, le gouvernement a décidé de mettre en place à La Réunion un dispositif d'aides exceptionnelles au profit des entreprises confrontées à une diminution significative de leur résultat d'exploitation.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre, notamment :

- l'indemnisation des pertes de salaire en cas de chômage partiel,
- la prise en charge des salaires au titre des formations professionnelles réalisées durant la crise,
- la mise en place de garanties bancaires,
- des moratoires pour report des échéances fiscales et sociales,
- et surtout le déploiement de deux fonds d'indemnisation et de compensation des pertes d'exploitation en lien direct avec la crise : le Fisac (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) et le FSE (Fonds de secours exceptionnel).

Cet effort financier de l'État a atteint 31 millions d'euros, dépensés pour les trois quarts au profit du secteur touristique. Il a permis à de très nombreuses entreprises de mieux supporter les conséquences de la crise et de maintenir pendant plusieurs mois un périmètre constant tant en termes d'emplois que d'activité.

En effet, l'aide accordée pour compenser partiellement les pertes d'exploitation supposait que les entreprises bénéficiaires s'engagent d'une part à conserver leur activité, et d'autre part à rechercher les

solutions propres à maintenir les emplois existants, en liaison avec la Direction du travail.

Les effets de la crise touristique se sont manifestés sur le terrain de manière très inégale, selon les activités concernées, selon la taille des entreprises, selon le lien, direct ou pas, avec la fréquentation touristique extérieure et selon les zones géographiques.

Très exposée, l'hôtellerie a subi la crise de plein fouet. La chute des effectifs salariés de l'hôtellerie est estimée à près de 25 % en moyenne sur l'année, et huit établissements ont soit suspendu leur activité soit fermé.

S'agissant des autres activités à caractère touristique et notamment pour les entreprises qui ont sollicité une aide, la baisse sur l'année 2006 a été limitée aussi bien en termes d'emplois salariés qu'en nombre de fermetures ou disparitions. Les conditions d'attribution des aides ont très certainement joué un rôle prépondérant dans le maintien de l'activité et la préservation de l'emploi.

Même si le dispositif d'aides a continué à fonctionner au cours du premier semestre 2007, les interventions les plus conséquentes pour le Fisac et le FSE ont plutôt concerné l'année 2006 et le secteur touristique.

L'aide était éligible sur onze mois de l'année 2006 ; le mois de janvier, pendant lequel la fréquentation touristique était encore forte, était exclu. En moyenne sept mois ont été indemnisés ; dans une dizaine de cas seulement, l'aide a porté sur les onze mois de l'année.

Le montant global des aides a approché les 20 millions d'euros pour l'année 2006. Sur 6 350 demandes parvenues, 4 520 aides ont été accordées, pour un montant moyen mensuel de 4 300 €. Le montant maximum accordé a été de 240 000 €, le minimum de 774 €. Quand les montants accordés ne dépassaient pas 50 à 60 €, la plupart des demandeurs se sont désistés.

Jean-Noël **ARNAUD**
Délégué régional au tourisme

Établissements indemnisés et montants accordés en 2006

	Nombre d'établissements indemnisés	Montant moyen accordé par établissement
Meublés, gîtes, chambres d'hôtes	165	9 830 €
Activités de loisirs	63	19 850 €
Hôtels classés	37	102 000 €
Guides	21	4 050 €
Lieux de visite	15	48 500 €
Autres types d'établissements	279	-
Ensemble	580	-

Source : Délégation régionale au tourisme